



## **BAREME DE L'OFFRE DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN RESEAU POUR LA COMMUNE DE CHARANTONNAY.**

Destiné aux usagers particuliers et professionnels.

### **BAREME PARTICULIERS - APPLICABLE A COMPTER DU 10 AVRIL 2026**

<b>PRIX DU GAZ PROPANE</b>				
<b>CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh</b>	<b>De 0 à 6000</b>	<b>De 6001 à 30000</b>	<b>De 30001 à 60000</b>	<b>Supérieur à 60000</b>
Prix du gaz en € HT / kWh	0,1116	0,1013	0,0905	0,0814
Accise sur les produits pétroliers (ex. TICPE)*	0,0055	0,0055	0,0055	0,0055
Prix du gaz en <b>€ HT</b> (TVA 20%) / kWh	0,1171	0,1068	0,0960	0,0869
Prix du gaz en <b>€ TTC</b> (TVA 20%) / kWh	<b>0,1405</b>	<b>0,1282</b>	<b>0,1152</b>	<b>0,1043</b>

\*Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques à usage combustible (TICPE 2018 depuis le 01/04/2018)

### **BAREME PROFESSIONNEL-APPLICABLE A COMPTER DU 10 AVRIL 2026**

<b>PRIX DU GAZ PROPANE</b>					
<b>CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh</b>	<b>De 0 à 6000</b>	<b>De 6001 à 30000</b>	<b>De 30001 à 60000</b>	<b>De 60001 à 300000</b>	<b>Supérieur à 300000</b>
Prix du gaz en € HT / kWh	0,1116	0,1013	0,0905	0,0814	0,0801
Accise sur les produits pétroliers (ex. TICPE)*	0,0055	0,0055	0,0055	0,0055	0,0055
Prix du gaz en <b>€ HT</b> (TVA 20%) / kWh	0,1171	0,1068	0,0960	0,0869	0,0856
Prix du gaz en <b>€ TTC</b> (TVA 20%) / kWh	<b>0,1405</b>	<b>0,1282</b>	<b>0,1152</b>	<b>0,1043</b>	<b>0,1028</b>

\*Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques à usage combustible (TICPE 2018 depuis le 01/04/2018)

Le prix du gaz pourra évoluer au maximum 3 fois par an à date fixe au 10 avril, 10 août et 10 décembre suivant les conditions du contrat de concession de la délégation de service public.

## ABONNEMENTS

Les prix des abonnements sont révisables une fois par an à date fixe le 1er août.

ABONNEMENT ENERGIE			
CODE	CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	PRIX DE L'ABONNEMENT MENSUEL EN € (à partir d'août 2025)	
		HT	TTC (20%*)
A1	De 0 à 6 000	12,57	<b>15,08</b>
A2	De 6 001 à 30 000	12,57	<b>15,08</b>
A3	De 30 001 à 60 000	14,22	<b>17,06</b>
A4	De 60 001 à 300 000	21,56	<b>25,87</b>
A5	De 300 001 à 1 100 000	21,56	<b>25,87</b>

\*Pour information, la TVA sur l'abonnement gaz passe de 5,5% à 20% au 1er août 2025 (Loi Finances 2025)

## FRAIS ET SERVICES

Les prix des frais et services sont révisables une fois par an à date fixe le 1er août.

Code	Nature de l'intervention	Prix août 2025 (prix en € HT)
F1	Raccordement lors des travaux de premier établissement	340,00 € HT
F2	Raccordement après travaux de premier établissement	668,90 € HT
F3	Raccordement après travaux de premier établissement dans le cas d'opération d'ensemble d'au moins 10 branchements	340,00 € HT
F4	Ouverture du compteur – Mise en service	70,83 € HT
F5	Fermeture du compteur	100,00 € HT
F6	Mise à 0 du compteur	276,00 € HT
F7	Relève spécifique	62,50 € HT
F8	Vérification visuelle du compteur à la demande d'un client (pas de défaut constaté)	62,50 € HT
F9	Vérification en laboratoire du compteur à la demande d'un client (compteur reconnu exact)	250,84 € HT
F10	Déplacement d'un compteur à la demande du client	Sur devis au coût réel
F11	Défaut de règlement d'un client particulier	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
F12	Défaut de règlement d'un client professionnel	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
		+ Pénalités de retard équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal
F13	Modifications du contrat	Gratuit
F14	Diagnostic installation intérieure	75,00 € HT
F15	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur en pierre apparente	150 € HT
F16	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur de nature différente	Sur devis au coût réel
F17	Déplacement d'un branchement individuel	Sur devis au coût réel
F18	Dépose (suppression) de branchement improductif à l'initiative du concessionnaire (sécurité)	Gratuit

A la signature du contrat, la TVA applicable aux tarifs des prestations payantes pour le gaz propane est de :  
 20% sur les prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des bâtiments à usage professionnels ou des habitations de moins de 2 ans .  
 10% pour des prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des particuliers dont l'habitation a plus de 2 ans.